



SOURS

SOURS

L'Épi Beauceron

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Éditorial

Nous connaissons aujourd'hui ce que représente la baisse des dotations de l'Etat, tant annoncée depuis plusieurs mois.

La commune doit faire face à cette baisse de revenus. Tout en ne perdant pas de vue les investissements en cours comme notre nouvelle école par exemple. Sachez que la baisse de la DGF représente quasiment le montant de l'échéance annuelle du prêt que nous devons contracter pour financer cette opération.

Part prépondérante de la fiscalité locale, le taux des impôts ne doit pas être une variable d'ajustement permettant l'équilibre budgétaire. Le conseil municipal dans son ensemble veille à ce que ce principe soit respecté. Malgré la baisse significative des dotations de l'Etat, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des différents impôts.

Le budget n'est pas extensible et la maîtrise de nos dépenses est primordiale. Quelques gestes simples et citoyens peuvent nous aider à limiter nos dépenses et améliorer notre cadre de vie. Tout au long de l'année, nous constatons malheureusement des actes volontaires de dégradation de biens publics ou plus difficile à admettre des dépôts d'ordures sauvages que ce soit au pied des conteneurs de tri ou le long des chemins ruraux. Saviez-vous que les agents communaux occupent l'équivalent d'une journée par semaine à nettoyer les aires de conteneurs, les caniveaux ou nos équipements sportifs (stade, city-stade) ! Ce temps "perdu" pourrait être cumulé pour effectuer des travaux d'amélioration dans les écoles par exemple !

Votre agglomération, Chartres Métropole, organise le 30 mai une journée où « l'agglomération fait son ménage ». La commune souhaite relayer cette action dans notre village. C'est pourquoi, nous organiserons dans les quartiers et dans les écoles une matinée de ramassage de déchets pour nous retrouver autour d'un repas à Lèves. Je vous invite à suivre les informations en mairie et sur notre site pour l'organisation de cette journée ou, je l'espère, vous serez nombreux à répondre présent.

Puisque je parle des actes d'incivilité, je vous invite également à veiller à ne pas gêner vos voisins. L'été arrive avec son concert de machines plus ou moins bruyantes pour la tonte des pelouses ou la taille des haies. Il existe une réglementation et des amendes sont prévues en cas de non-respect des arrêtés municipaux.

La tranche 3 des Ouches a débuté. Les travaux vont se dérouler sur quatre mois pour une livraison en septembre prochain. Les demandes de terrains peuvent être déposées en mairie (le prix d'achat sera connu précisément en juin), pour une attribution en septembre.

De manière parallèle, nous travaillons avec Habitat Eurélien et la SAE-DEL pour la quatrième et dernière tranche des Ouches. Nous avons le plaisir d'être lauréat d'un dossier des Euréliades pour la construction de 11 logements à destination de nos seniors. Les autres logements seront composés de logements locatifs mais également de logements dit PSLA, à accession à la propriété pour les couples aux revenus plus modestes mais qui souhaitent devenir propriétaires. Nous reviendrons ultérieurement sur ces travaux qui devraient se finaliser en 2017.

Les logements et commerces Chartres Habitat place Bouclet sont bien avancés. Vous le constatez au gré de vos promenades. Nous travaillons aujourd'hui avec le maître d'œuvre pour aménager la place et permettre l'accès et le stationnement.

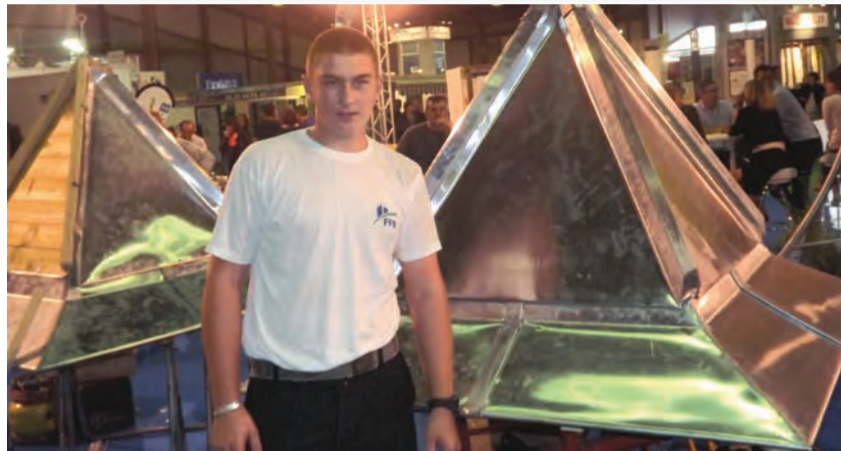
Les élus ont pu visiter le chantier de la nouvelle école en avril et constater la bonne coordination exercée par les services de notre co-maître d'ouvrage Chartres Métropole. Les nouveaux bâtiments seront livrés en fin d'année.

L'enquête publique préalable à l'approbation du PLU est terminée. Il reste à valider avec les services associés (DDT, Scott, chambre d'agriculture) les remarques des habitants qui ont été faites. Celles-ci seront prises en compte dans l'intérêt général. Malheureusement, la validation devra s'effectuer en accord avec la loi SRU mais surtout la loi ALUR de mars 2014 qui est très restrictive en matière d'urbanisation. Il est important de savoir que le conseil municipal œuvrera pour l'intérêt général et devra se conformer aux avis des services de l'Etat et à la législation.

Bien cordialement,

Jean-Michel Plault
Maire de Sours

1^{er} prix des apprentis pour Rémi Fouré



Rémi Fouré 17 ans de Sours, apprenti couvreur chez les Compagnons du Devoir à Rouen et employé chez Audelan et Baron à Nogent le Phaye, a remporté le premier prix des apprentis aux Artisanales de Chartres en octobre 2014.

Félicitations à lui et bonne continuation.

Collecte de films amateurs anciens à Sours



Saint Sirotin 1945

Sauvegardez vos films ! Participez à la mémoire de Sours et de ses environs

Dans le cadre de l'opération « La Mémoire des images d'Eure-et-Loir », des projections de films amateurs anciens tournés à Chartres, son agglomération et à Sours auront lieu le 25 juin 2015 à Sours.

Pour préparer ces séances, le Conseil général d'Eure-et-Loir, la commune de Sours et Ciclic recherchent des films tournés depuis les débuts du cinéma, de tous formats (9,5 mm, 16 mm, 8 mm, Super 8) ou vidéo (Hi-8, vidéo 8, VHS, S-VHS, DV).

Avez-vous filmé la petite et la grande histoire de Sours et ses environs, les foires, fêtes de village, les cavalcades ou les comices agricoles, les métiers ou les savoir-faire, les kermesses, les fêtes de la jeunesse, les célébrations religieuses, les marchés et les commerçants, des épreuves ou des concours sportifs, les cérémonies, les élections ou les visites officielles, le travail agricole ou la vie quotidienne des années 1920 à nos jours ?

En déposant vos films, vous leur offrez des conditions idéales de conservation, vous participez à la constitution du patrimoine cinématographique eurélien et régional et vos films viendront enrichir le programme des projections de juin 2015. Une copie de vos films (DVD ou fichier numérique), remise gratuitement, vous permettra également de les revoir très facilement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Ciclic, pôle patrimoine, Jean-Benoît Pechberty
02 47 56 08 08 - jean-benoit.pechberty@ciclic.fr
Bibliothèque de Sours, Christophe Chenard 02 37 25 17 60

Jumelage Sours / Dienheim



Les voyages forment la jeunesse et les jumelages créent des amitiés entre les familles. Du 14 au 17 mai, ne soyez pas surpris d'entendre parler allemand dans les rues de Sours car nos amis jumelés de la commune du Dienheim seront à Sours. Si vous souhaitez participer aux activités (Zoo de Vincennes, Tour Eiffel et gala de danse à la salle polyvalente) ou vous rapprocher d'une famille d'Outre-Rhin, contactez le comité de jumelage. (02 37 25 78 85).

n° 26
AVRIL 2015

SOMMAIRE

Page 2

VIE LOCALE ET COMMUNALE

- *Conseils aux seniors*
- *Voisins vigilants*
- *Accès Internet BLR*

Page 3

VIE LOCALE ET COMMUNALE

- *École de l'Eveil*
- *École de la Vallée*
- *PLU*
- *Panneau d'affichage*
- *Les règles de bon voisinage*
- *En Bref*

Page 4

**LES ASSOCIATIONS
VOUS INFORMENT**

• URGENCE depuis un portable

Tél. 112

• SAMU Tél. 15

• Gendarmerie Tél. 17

• Pompiers Tél. 18

• Médecins Tél. 02 37 25 70 23

Tél. 02 37 25 73 78

Tél. 02 37 91 93 05

• Pharmacie Tél. 02 37 25 76 22

• Mairie Tél. 02 37 25 70 28

• Centre anti-poison

Angers Tél. 02 41 48 21 21

Vous pouvez nous écrire
à la mairie 2, rue Isambert 28630
Sours

mairie.sours@wanadoo.fr

www.sours.fr

VIE LOCALE ET COMMUNALE

CONSEILS AUX SÉNIORS



Les conseils qui suivent, destinés aux seniors, sont extraits d'une brochure du ministère de l'intérieur et diffusée par la gendarmerie de Thivars. En les lisant, tout le monde peut en retirer des informations de comportement de prudence.

Les seniors sont souvent les victimes de la lâcheté et de la ruse de certains agresseurs. Des règles simples de vie en société permettent de se prémunir contre des actes malveillants.

Les collectivités locales, les partenaires associatifs mais aussi les policiers et les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés.

L'isolement est un facteur d'insécurité, adhérez à la vie locale et associative de votre commune, rencontrez d'autres personnes susceptibles de vous assister dans vos démarches quotidiennes.

DES GESTES SIMPLES

Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté.

Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ; vous pouvez également les mémoriser dans votre téléphone ; La nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche) ; Il existe des sociétés de téléassistance, n'hésitez pas à faire appel à leurs services pour vous aider. Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou l'exécution d'un cambriolage.

SE PROTÉGER DES CAMBRIOLAGES

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements techniques adaptés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).

Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection.

La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... confiez-les à une personne de confiance.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

L'absence de renseignements handicape les malfaiteurs :

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Sur votre boîte à lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser les mentions «veuf» pour les hommes, «madame», «mademoiselle» ou «veuve» pour les femmes.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. (Attention, les piles de linge sont les cachettes les plus connues !) Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches ; notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez votre voisin ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances» organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

SE PRÉMUNIR CONTRE LE VOL À LA FAUSSE QUALITÉ

Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.

Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des opérateurs pour des lignes internet ou téléphoniques, des policiers ou gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne la laissez pas entrer.

Vous pouvez lui proposer un autre rendez-vous afin de vous laisser le temps de procéder aux vérifications nécessaires.

Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin et accompagnez-la dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile.

Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours (depuis juin 2014).

LES DANGERS D'INTERNET

Protégez votre ordinateur en installant un logiciel antivirus, un logiciel anti-espion, un pare-feu, régulièrement mis à jour.

Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance, dont l'adresse au moment de la transaction commence par «https». L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant les identifiants de connexion de votre compte en ligne, vos coordonnées bancaires.

Si vous avez un doute sur la provenance d'un courriel, ne l'ouvrez pas.

Si vous êtes victime d'une escroquerie sur internet : signalez-le en priorité à votre banque, puis déposez plainte à votre commissariat de police ou à votre brigade de gendarmerie.

VOL DE TÉLÉPHONE MOBILE

Appelez immédiatement le service client de votre opérateur. Il suspendra votre ligne et bloquera votre téléphone volé après réception du PV police.

Portez plainte au service de police ou de gendarmerie le plus proche en indiquant à celui-ci le numéro IMEI (disponible en tapant *#06# sur votre clavier) de votre mobile volé. Les forces de l'ordre se chargeront d'envoyer une copie du procès-verbal de la plainte au service client de votre opérateur afin de procéder au blocage de votre mobile. Celui-ci sera effectif sur l'ensemble du territoire français quel que soit votre opérateur.

Si vous avez souscrit à une assurance, faites le plus rapidement possible une déclaration de vol à votre assureur.

AUTOMOBILISTE

Sachez adapter votre conduite à votre âge : faites vérifier régulièrement votre vue, votre ouïe et vos réflexes.

Attention aux médicaments qui peuvent entraîner une baisse de vigilance (les médicaments concernés portent un pictogramme désignant le risque pour la conduite).

Effectuez un stage de sensibilisation et de remise à niveau afin de vous mettre à jour avec la signalisation et le code de la route.

Optez pour une voiture avec une direction assistée et une boîte de vitesses automatique. Évitez les carrefours trop complexes, les heures de pointe et la conduite de nuit.

VOISINS VIGILANTS



Le concept du « voisin vigilant » est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier ou immeuble pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Les résidents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de « surveiller » son voisin!). Être voisin vigilant, c'est être solidaire vis-à-vis de ses voisins, c'est également entrer dans une démarche de prévention de la délinquance en partenariat avec les forces de l'ordre.

Loin d'être des paranoïaques du cambriolage, des voyeurs qui épient les faits et gestes de leurs voisins ou encore des justiciers aigris prêts à créer des milices armées pour assurer la défense de leur quartier... les voisins vigilants sont justes des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour rendre leur vie plus agréable.

Face à la criminalité qui ne cesse d'augmenter (7 français sur 10 seront cambriolés dans leur vie) les voisins prennent les choses en main avec le soutien des forces de police et de gendarmerie.

Le voisin vigilant

Face à un événement suspect (véhicule douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation voisine ouverte en l'absence des occupants, ne pas avoir aperçu depuis longtemps une personne seule ou vulnérable, perception de cris ou de bruit anormaux...), il veille, mais ne surveille pas.

Il ne saurait en revanche violer l'intimité et la vie privée de ses voisins par une observation déplacée.

Il ne remplace pas les forces de l'ordre. Son rôle est de signaler les événements susceptibles de menacer la sécurité de ses voisins ou de leurs biens.

Le référent de quartier

Le référent est la courroie de transmission entre les voisins vigilants et les forces de l'ordre. Il possède une relation privilégiée avec le gendarme référent (échange de numéro de téléphone portable). Il est en charge de synthétiser les signalements reçus afin de les transmettre le plus efficacement possible aux forces de l'ordre, et inversement il répercute à ses voisins les alertes émises par la police ou gendarmerie.

Le gendarme référent

Il est joignable pour les appels du référent (ou en cas d'urgence les voisins composent le 17). Il n'hésite pas à diffuser auprès des référents des messages d'alerte ou des listes de véhicules recherchés par exemple. Il est également en charge de former les voisins vigilants aux règles de sécurité (des biens et des personnes) ainsi qu'aux méthodes de signalement.

Le maire

Le maire est un acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire. Le dispositif « Voisins Vigilants » renforce le maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance.

Le maire est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

ACCÈS INTERNET BLR (BOUCLE LOCALE RADIO)

La boucle locale radio (BLR) est l'ensemble des technologies permettant à un particulier ou une entreprise d'être relié à son opérateur (téléphonie fixe, Internet, télévision...) via les ondes radio. Cette boucle locale permet donc de compléter la desserte filaire traditionnelle.

Cette technologie fournit un accès internet haut débit dans une zone blanche. La commune de Sours est desservie par cette boucle locale radio. Si vous êtes intéressé par ce procédé, vous pouvez contacter la société Wizeo au 01 70 99 08 00 ou sur www.wizeo28.fr.

ERRATUM

Dans le «Vivre à Sours», il fallait lire le 06 31 21 34 75 pour le n° de téléphone de Patrick Allio
Électricité, plomberie, aménagement, peinture

NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence : 112
Police / Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
Opposition chèque : 0 892 683 208
Infos escroqueries : 0 811 020 217
Téléphone portable perdu ou volé :
SFR : 1023
Orange : 0 800 100 740
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Mairie de Sours : 02 37 25 70 28
Brigade de gendarmerie de Thivars : 02 37 26 37 27
Mon médecin
Mes voisins

VIE LOCALE ET COMMUNALE

EN BREF

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tous les jours de 10h à 12h
(sauf le samedi matin pendant les vacances scolaires et
veille de jours fériés)
Mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
Tél. 02 37 25 70 28
mairie.sours@wanadoo.fr www.sours.fr

CONCOURS

«MAISONS ET FERMES FLEURIES»

Le Conseil Départemental lance le 56e concours des «Maisons et fermes fleuries». Si vous êtes intéressé, vous devez vous inscrire en Mairie au plus tard le
Jeudi 21 mai 2015

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le
Mardi 29 avril 2015

DÉCHETTERIE

Horaires de la déchetterie de Dammarie

Lundi 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Mercredi 14h00 - 18h00
Vendredi 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Samedi 9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Dimanche 9h00 - 13h00

GESTION DES DÉCHETS

numéro vert : 0800 22 20 36
(appel gratuit d'un poste fixe)

SERVICE DES EAUX

Dépannage : 02 47 48 27 52

BENNE DE STOCKAGE

DES DÉCHETS VERTS DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE

Une benne de stockage des déchets verts est mise en place dans la zone d'activité des Grouaches. Cette benne est accessible gratuitement aux habitants de Sours et de Prunay le Gillon. Les déchets admis sont les tontes de pelouses, les tailles de haies et des branchages. Aucun sac non dégradable ne doit être déposé.

Ouverture

Lundi 8h30 à 11h30
Mercredi 13h30 à 16h00
Samedi 9h00 à 18h00

LA POSTE

Bureau de Sours - Horaires d'ouverture au public

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00
Fermé le mercredi matin
Du mardi au vendredi de 14h30 à 17h00
Tél. 02 37 25 77 86

INFORMATIONS PRATIQUES

MAISON MÉDICALE

2 rue du Docteur Bouclét

MÉDECINE GÉNÉRALE

D^r Bruno MANENT

Tél. 02 37 25 70 23 sur rendez-vous

D^r Stéphane ANDRIEU

Tél. 02 37 25 73 78 sur rendez-vous

D^r Florence BONNET-BOUILLON

Tél. 02 37 91 93 05 sur rendez-vous

INFIRMIÈRE D.E.

Evelyne LAURE - Frédéric HALLEY

8h - 9h tous les jours sauf le dimanche et férié
Tél. 02 37 25 95 22 sur rendez-vous et à domicile

DIÉTÉTICIENNE

Carole PETIT

Tél. 02 37 25 79 82 ou 06 03 19 44 78

du lundi au samedi sur rendez-vous

PÉDICURE - PODOLOGUE D.E.

Stéphanie DESNOTS-GAUTHIER

Tél. 02 37 21 69 45 sur rendez-vous et à domicile

MASSEUR KINÉSITHÉRAPEUTE D.E.

Cécile DURET - Guillaume MORCHOISNE

Valérie PERRINE - Maxime CHARBONNEAU

Tél. 02 37 25 73 61

CABINET DENTAIRE

10 place du Calvaire

D^r Marie-Pierre BRIQUET - D^r Jean-Yves MAGNIEN

D^r Sylvie BROCHARD Tél. 02 37 25 91 79

PHARMACIE

Pharmacie Caudron

4 rue Louis Isambert Tél. 02 37 25 76 22

OSTÉOPATHE D.O.

Arnaud Gasparetto Tel 06 19 73 57 93

www.ag-osteopathe.fr Consultation à domicile

LE CULTE

Paroisse de l'Épiphanie

Permanences à la Maison Paroissiale

5 rue de l'église à Sours

• Lundi de 16h à 18h (sauf vacances scolaires)

• Mercredi de 15h à 16h (sauf vacances scolaires)

• Samedi de 10h à 12h

Tél. 02 37 25 70 54 (répondeur)

Messes : 3e et 5e dimanche à 10h30 à Sours

Les baptêmes se feront le dimanche après la messe.

Dimanche 31 mai

1ère communion à l'église de Sours à 10h30

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Pensons à nos voisins, respectons les lieux publics
Des gestes simples, des attitudes responsables ...
Un environnement propre et accueillant
La commune de Sours vous remercie...

LE BRUIT

Respectons les horaires de tonte et d'usage de machines bruyantes :

• les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

• le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Du respect... pas de déchets !

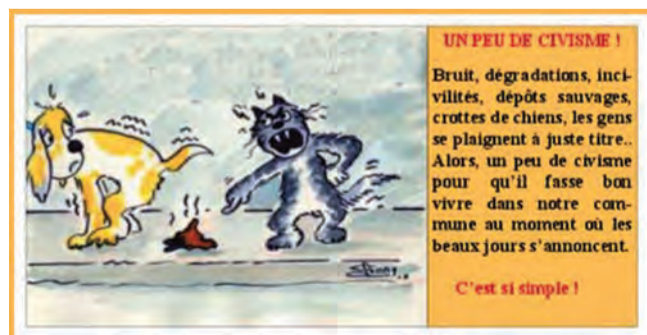


Trop de déchets sont déposés hors containers sélectifs ou jetés dans la nature !

Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts



Certaines rues et la place de l'église sont jonchées de déjections de chien !



Le ministère de la Justice a publié le 27 mars 2015 un décret aggravant les amendes en cas d'incivilité constatée sur la voie publique : répression accrue contre l'abandon d'ordures, de déchets, déjections, liquides insalubres...

École de l'Éveil



Les élèves de l'école maternelle continuent à travailler sur les moyens de transport. Après avoir vu les engins qui glissent cet hiver, l'école étudie maintenant les pompiers. Les élèves en ont profité pour aller visiter le centre d'intervention de Sours et voir de plus près les différents véhicules et l'équipement des pompiers. Les élèves ont été accueillis par deux pompiers bénévoles qui leur ont expliqué en détails le fonctionnement de leur véhicule. Les enfants ont pu essayer des casques et monter dans un véhicule. Ils ont pu voir en vrai ce qu'ils avaient étudié en classe.

Nous allons également prendre le train pour nous rendre à Epernon. Ce voyage nous permettra de visiter les environs et de pique-niquer sur place. Le carnaval de l'école a eu lieu le vendredi 20 février. Même si la pluie s'est invitée, les parents d'élèves et les enfants ont pu défiler dans les rues de Sours. Les petits étaient déguisés en train et en pompier, les moyens avaient revêtu un costume sur les engins qui glissent et les grands en voitures de course. Tout le monde s'est retrouvé à l'école en fin de matinée pour déguster les crêpes faites par les élèves.

Cette année l'école maternelle s'associe à l'école élémentaire pour organiser la kermesse. Elle aura lieu le vendredi 26 juin à l'école de la Vallée. Nous rappelons que les inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2012 ont eu lieu. Si cela n'a pas été encore fait, pensez à aller en mairie et à contacter la directrice.

La directrice de l'école de l'Éveil.

École de la Vallée

MANGASMANGAMADO

Les élèves de la classe de CM1/CM2 travaillent, en liaison avec le collège, sur le projet Mangamado qui consiste à lire plusieurs mangas, choisir celui qui est le préféré, à fabriquer des affiches, des Bandes dessinées et également des poésies.

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrive dans sa phase finale

L'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 9 février au 10 mars à la Mairie de Sours. Elle a donné lieu à des avis des personnes publiques associées et des habitants ou propriétaires de parcelles sur la commune.

Monsieur Dominique Forteau, commissaire enquêteur a remis son rapport le 8 avril, celui-ci est consultable à la Mairie de Sours.

Une analyse motivée de tous les avis et demandes sera faite par le conseil municipal qui prendra en compte en premier lieu des décisions et orientations prises dans le rapport de présentation et dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) voté par le conseil municipal.

La procédure prend fin après l'approbation du PLU par le conseil municipal.

Panneau d'affichage

Affichage de l'autorisation d'urbanisme, un geste simple mais obligatoire

Rappel : Trop de travaux d'urbanisme se font sans respecter le règlement.

La première règle consiste à informer la population des travaux qui vont être faits sur le terrain du pétitionnaire.

Un bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme doit afficher sur son terrain un extrait de cette autorisation.

Début de l'affichage : dès la notification de l'autorisation ou de la non-opposition pour une durée de 2 mois avant le début des travaux

Durée de l'affichage : Le panneau doit être affiché durant toute la durée des travaux.

Un 4^e kinésithérapeute est venu renforcer l'équipe de la maison médicale



LES ASSOCIATIONS VOUS INFORMENT

L'AMICALE DE SOURS

L'Amicale et ses 6 sections organiseront toutes ses manifestations habituelles :

- **les grillades du 13 juillet 2015** suivies de la retraite aux flambeaux et de son bal

Le feu d'artifice sera tiré du stade.

Nous espérons un meilleur temps que l'année dernière !!!

- **la fête patronale de Sours les 19 et 20 septembre 2015**

Nous offrirons des tickets de manège à tous les enfants de l'école maternelle de l'éveil et aux élèves de CP de l'école de la Vallée

- **le loto le 22 novembre 2015** à la salle polyvalente Denise Egasse

Nous comptons sur votre participation nombreuse pour ces manifestations, et remercions les bénévoles des sections qui se mobilisent pour l'organisation.

SECTION RANDONNÉE PÉDESTRE

L'AS Rando Sours, le club où l'on s'entend bien

L'AS RANDO SOURS vous propose de partager sa passion pour la nature, la convivialité... et le soleil avec son club qui fédère 200 marcheurs Randonner, c'est découvrir le patrimoine culturel et naturel, c'est faire du sport, se retrouver entre amis

Venez partager ces moments avec nous, seul (e) ou en famille.

Les sorties à venir :

- dimanche 26 avril 2015 : Courville

- dimanche 17 mai 2015 : Fontainebleau et ses 25 bosses, sur la journée

- dimanche 31 mai 2015 : St Julien

- WE 23,24 et 25 mai 2015 : Week end dans la Vienne (La Bussière)

- samedi 6 juin 2015 : Vendôme, sur la journée

- dimanche 14 juin 2015 : Randonnée départementale à Ste Suzanne (Mayenne)

- dimanche 28 juin 2015 : Etangs de Hollande, Le Perray en Yvelines

- samedi 6 septembre 2015 : Versailles et ses grandes eaux, sur la journée

Randonnées du vendredi : les 1er et 3ème vendredi de chaque mois : sortie sur Sours ou ses alentours (maximum 10 km à allure modérée). Départ du parking de la salle Denise Egasse à 14 h précises.

Marche nordique : chaque 1er dimanche du mois une sortie marche nordique est organisée, marche sportive avec bâtons.

Assemblée Générale le vendredi 18 septembre 2015

Adhésion au club AS Rando Sours :

Deux formules d'adhésions sont disponibles : individuelle à 26,50 €* ou familiale à 45 €*. Ces adhésions incluent la ou les licences FFRP et l'assurance responsabilité civile. * tarif saison 2015

A TRES BIENTOT SUR LES CHEMINS

Promenez-vous sur notre site : www.randosours.fr : programmes, sorties, galerie photos, livre d'or.

UNE JOURNEE DE RANDO, UNE SEMAINE DE SANTE

Renseignements : Michel Heurtault : **02 37 25 95 23 (après 18h)**
et 06 63 33 83 47

SECTION CULTURELLE

Elle regroupe la salle des jeunes et la danse de Sours.

- La salle des jeunes qui propose une fois par mois aux jeunes de Sours de 11 ans et + des soirées à thème et des sorties (bowling, Mac do cinéma, patinoire... et cette année une sortie à Disneyland).

Dernière sortie en juin paintball/quad à Mignières.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Corine au 06 77 17 20 04.

- La danse de Sours qui propose du Modern Jazz aux filles de 6 à 25 ans.

Avec des cours le Mercredi après-midi pour les petites, moyennes, ados et le vendredi soir pour les grandes.

Vous pouvez vous renseigner auprès de Véronique au 06 12 24 02 56.

Cette année dans le cadre du jumelage franco-allemand nous danserons avec les danseuses de Dienheim.

L'assemblée générale de notre association aura lieu le vendredi 4 septembre à 20H30 à la salle Michel Morin. Les inscriptions pour la danse et pour la salle de jeunes se feront juste après.

Prochain gala « Danse au fil du temps »

Le samedi 30 mai à 20H45 à l'Espace Denise EGASSE de Sours

LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Nouveauté à la bibliothèque : 2 liseuses sont disponibles en prêt. Venez les emprunter !

La bibliothèque organisera le jeudi 25 Juin une projection cinématographique de films locaux anciens dans la salle Morin. Nous vous attendons nombreux aux deux séances gratuites.

Pour les personnes à mobilité réduite, nous vous proposons de vous apporter vos livres à domicile. Contactez nous aux horaires d'ouvertures de la bibliothèque (mercredi et samedi de 10 h à 12h), le service est gratuit.

FOOTBALL

Préparons la saison prochaine

Pour la section football, le printemps est la période charnière en vue de préparer la nouvelle saison 2015-2016.

Sur le plan sportif c'est la dernière ligne droite en championnat, fin mai début juin les classements seront établis et le verdict sur les montées ou descentes sera donné par le District d'Eure-et-Loir, d'où l'importance des dernières rencontres restant à jouer.

Sur le plan des animations, la section football organise au stade Pierre Delachaux ses traditionnels rendez-vous de fin de saison. Convivialité et échange sont de rigueur lors de ces journées, une participation la plus nombreuse possible sera la bienvenue pour les finances du Club, une saison coûte cher. Pensez à retenir les dates ci-dessous :

A noter dans vos agendas :

-Tournoi « Jeunes » le dimanche 24 mai.

-Tournoi « Seniors » le dimanche 14 juin.

- Soirée « Plancha » le samedi 27 juin le soir.

Enfin la section football tiendra son Assemblée Générale annuelle le vendredi 26 juin à 20h30 à la salle Michel Morin, moment très important dans la vie d'un club sportif qui doit se renouveler régulièrement. Notez bien cette date et venez nombreux participer, rencontrer les adhérents et échanger vos idées.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les personnes suivantes :

• **Agnès Le Moing 02 37 25 76 67**

• **Bruno Le Gouar 02 37 25 75 01**

• **Manu Barré 02 37 25 73 05**

LES ANCIENS COMBATTANTS

Suite à l'assemblée générale du 7 février dernier salle Valentin Gaut un nouveau bureau a été élu ;

Président d'honneur Monsieur Jean Picot ancien combattant d'AFN Sours
Président actif Monsieur Albert Fagnou ancien combattant d'AFN Sours
Président délégué Monsieur Yves Dauvilliers ancien combattant d'AFN Lucé
Vice-présidente Madame Claudine Oberdiéder Veuves A.C. d'AFN Berchères les Pierres
Vice-président Monsieur Bernard Le Priol ancien combattant d'AFN Francourville
Vice-président Monsieur Gilles Egasse, fils d'ancien combattant 2e guerre mondiale, sympathisant Sours
Secrétaire général Monsieur Jacques Journée, ancien des forces Françaises en Allemagne, sympathisant Sours
Trésorier général Monsieur Philippe Sevestre, fils ancien combattant AFN, sympathisant Sours
Porte drapeau Monsieur Paragot Claude ancien combattant d'AFN Sours.

Pour toute personne désirant rejoindre la section, bien vouloir s'adresser aux personnes indiquées ci-dessus.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les sept professeurs de solfège, batterie, clarinette, cuivre, flûte traversière, guitare, piano et saxophone et leurs 61 élèves ont repris les cours le 10 septembre dernier.

Les répétitions de l'orchestre junior se déroulent depuis le début de l'année, chaque mercredi, de 17h30 à 18h30.

Dimanche 19 avril 2015, nous avons organisé la traditionnelle fête de l'École de Musique. Au cours de cette fête annuelle, l'École fait découvrir les talents des enfants et des adultes qui ont choisi la musique comme passe-temps ou passion.

Les examens de fin d'année auront lieu du 8 au 13 juin à l'École de Musique. L'Assemblée générale, les résultats et la remise des diplômes se dérouleront le mercredi 24 juin à 18h30 et seront suivis d'un goûter.

Les inscriptions seront reçues le vendredi 4 septembre 2015, de 17h30 à 19 h 30 à la salle de musique Loulou Penitzka.
Reprise des cours : mercredi 9 septembre 2015.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter :

Le Directeur de l'École : Christian Champion . Tél : 09.71.40.22.31.

christian.trombone@wanadoo.fr

Le Président : Jean-Luc Chevrier.

chevrier.jean-luc222@wanadoo.fr Tel : 02.37.25.78.78.

La Vice-Présidente : Nicole Convenant.

Nicole.Convenant@gmail.com Tel : 02.37.25.72.56.

UNION MUSICALE DE SOURS

Cette année l'UMS faite un anniversaire ! 10 ans !!!

10 ans que Loulou a choisi de passer sa baguette de chef à Christian !

Voici nos dates :

Vendredi 8 Mai : Commémoration à Sours à 11h

Jeudi 14 Mai : Accueil des Allemands à Sours à 18h

Dimanche 14 Juin : Défilé pour la fête d'Ablis à 15h

Samedi 20 Juin : Saint Jean à Generville à 21h30

Dimanche 21 Juin : Commémoration de la bataille d'Houville 75e anniversaire à 10h30

Lundi 13 Juillet : Retraite aux Flambeaux à Sours

L'UMS est à votre disposition pour toutes vos demandes (mariage, fête, messe, ...) n'hésitez pas à nous contacter ou vous rendre sur notre site Internet pour plus d'information : <http://union.musicale.sours.free.fr/>

Vous nous trouverez aussi sur notre page facebook

SOURS GYM - JUDO CLUB

JUDO

Pour la rentrée 2015, en septembre ; les inscriptions sont acceptées pour les enfants ayant 4 ans . Les 2 premiers cours sont à l'essai. Possibilité de venir voir au dojo le mercredi de 14h30 à 16h30 (sauf pendant les vacances scolaires) jusqu'au 24 juin.

Pour toutes informations, renseignements au 02 37 25 76 72 ou par mail à l'adresse soursjudoclub@gmail.com

Les cours ont lieu le mercredi après-midi

GYM

La rentrée se fera début septembre, les cours ont lieu le mercredi soir à 19 h.

Une récréation est prévue pour les judokas, le mercredi après midi 24 juin à Happyland avec un goûter. Les gymnastes iront au bowling suivi d'un repas.

LES QUIPROQUOS

La troupe Les Quiproquos a repris les répétitions au mois de février afin de vous proposer une nouvelle pièce, intitulée "Hors Service", écrite par Laurent Hugot.

Hors Service est une comédie pleine de jeux de mots qui met en scène cinq personnages atypiques pris au piège dans un ascenseur en panne. Cette mésaventure va être la source de nombreuses disputes et remises en question.

Le rendez-vous est donc donné pour les 2, 3, 9 et 10 octobre 2015 afin de partager, ensemble, un bon moment de théâtre.

A.P.E.L. ÉCOLE NOTRE-DAME

L'association des parents d'élèves de l'école a pour vocation de participer à la vie de la communauté éducative, d'apporter son soutien à l'établissement.

Tout au long de l'année et en collaboration avec l'équipe éducative, l'A.P.E.L. organise différentes manifestations qui permettent de financer le projet pédagogique et d'investir dans du matériel ou jeux pour les enfants.

Cette année le thème retenu est le théâtre.

N'oubliez pas de retenir la date de notre kermesse : dimanche 21 juin 2015

Horaires de l'école

- garderie du matin : 7h30-8h30

- classe : 8h45-12h /13h30-16h30

- garderie/étude dirigée du soir :16h45-18h30

Pas d'école le mercredi.

Renseignements complémentaires : **02 37 25 70 45**
www.ecolenotredamesours.com

CLUB DE L'AMITIÉ

Notre club a repris ses activités le jeudi 8 janvier avec l'Assemblée générale, vote, paiement des cotisations et galette des rois ;

Le dimanche 11 janvier, notre repas dit « de fin d'année » a été concocté par M. et Mme Larcher, bon repas et bonne ambiance.

Une sortie d'une journée est prévue en fin d'année avec les membres de la FNACA.

ASSOCIATION DE LA ST JEAN

La Fête de la Saint Jean aura lieu le samedi 20 juin 2015 à Generville.

Comme à l'accoutumée, la gaieté et la convivialité seront de rigueur.

N'oubliez pas la messe à 18h00 à la Chapelle du hameau. C'est l'occasion de découvrir ou re-découvrir cette jolie chapelle.

Les animations feront la joie des petits comme des grands dans une ambiance festive : pêche à la ligne, tir à la carabine, panier garni, tombola, gros lot... autour d'un verre, d'encas et de gâteaux faits maison par des bénévoles. La place St Jean sera un lieu d'échange et de partage ; sans oublier la participation de l'Union musicale de Sours et ses airs entraînants.

Le bonhomme de paille s'embrasera et le ciel s'illuminera du traditionnel feu d'artifice sous les yeux avertis des pompiers.

Nous espérons vous voir nombreux... alors à très bientôt !

LES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Vous souhaitez devenir Jeune Sapeur-pompier ?

Vous avez entre 12 ans (minimum) et 16 ans (maximum) ?

Vous pouvez intégrer la section des jeunes sapeurs-pompiers du centre d'intervention de Sours, à partir de septembre, si cela vous intéresse, adresser une lettre de motivation avant le 15 août 2015 à Monsieur l'adjudant-chef GAUTRON Loïc Commandant du Centre d'intervention de Sours
3 Rue des Grouaches 28630 SOURS

Pour tous renseignements : **PresidentJSP.sours@sdis28.fr**

L'ÉPI BEAUCERON Mairie Tél. 02 37 25 70 28 Directeur de publication Jean-Michel Plault Diffusion Mairie de Sours

Rédaction Commission Communication : Gérard Person, rapporteur, Jean-Michel Plault, Daniel Mercier, Typhaine Parmentier, Pascal Letartre, Valérie Behue, Sébastien Brault

Conception - Édition PUBLICITEL 7 rue de Fontenay 28110 Lucé Tél. 02 36 25 16 64

Reproduction même partielle interdite Dépôt légal 2^e trimestre 2015